



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE  
ET DE SANTE

SCHS - UTS - TXN 2026/01208/LH/CB - AM n°71

Arrêté dérogatoire à l'arrêté relatif à la  
lutte contre les nuisances sonores

Nous, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'article R 1334-36 du Code de la Santé Publique,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 6 mai 1996 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et  
notamment l'article 3 - alinéa 3,

Vu l'arrêté municipal du 30 septembre 2013 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Considérant la demande formulée auprès des services municipaux par la société TNRV (Rue  
Laënnec - ZI de la Houssoye à La Chapelle d'Armentières (59930)) en date du 16 Juillet  
2026 en vue d'obtenir un arrêté dérogatoire aux textes cités plus hauts afin de réaliser des  
travaux de voirie (réseau de distribution d'eau) à Tourcoing, avenue Alfred Lefrançois, du 27  
au 30 juillet 2026 de 20 heures à 5 heures,

Considérant que ces travaux nécessitent l'interruption de la circulation,

## ARRETONS

ARTICLE 1<sup>er</sup> : La société TNRV est autorisée à réaliser des travaux de voirie (réseau de  
distribution d'eau) à Tourcoing, avenue Alfred Lefrançois, du 27 au 30 juillet 2026 de 20  
heures à 5 heures,

ARTICLE 2 : Toutes les mesures seront prises par ladite société afin de veiller au respect  
des prescriptions imposées par les différentes réglementations ayant trait à la limitation  
sonore des bruits aériens émis par les moteurs à explosion ou à combustion interne de  
certains engins.

ARTICLE 3 : La société TNRV a pour obligation d'afficher une copie du présent arrêté sur  
les sites durant toute la période des travaux.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Commissaire de  
Police de TOURCOING sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du  
présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté est transmise à Madame la Commissaire de Police de  
TOURCOING et à Monsieur le Préfet du Nord.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le jeudi 16 juillet 2026



Par délégation du Maire

**Jean-Marc VANGILVIN**

Adjoint de Quartier en charge des quartiers

Phalempins / Belencontre, des Cimetières et de

la Lutte contre l'Habitat Indigne

jmvangilvin@ville-tourcoing.fr

**17 JUL. 2026**

Envoyé en Préfecture le

Publié sur le site de la Ville le

**17 JUL. 2026**